

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 février 2008

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, Vice-Président du Sénat, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Robert ASSANTE - Marc BERNARD - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Francis GIRAUD - Bernard JACQUIER - André MOLINO - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Roland POVINELLI - Georges ROSSO - Danielle SERVANT - Daniel SIMONPIERI - Maurice TALAZAC - Jean-Pierre TEISSEIRE - Jean-Louis TOURRET - Claude VALLETTE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Marc BENZI - Eric DIARD - Claude FRIGANT.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

FAG 011-011/08/BC

■ Prestations de traiteur destinées aux manifestations protocolaires et institutionnelles - Approbation du marché.

DCOM 08/771/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Il s'agit d'un appel d'offres en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics. Il donnera lieu à un marché à bon de commandes au sens de l'article 77.

Ce marché est alloti.

LOT 1: COCKTAILS (cocktail économique, classique, prestige, champêtre, champêtre avec cocktail de jus de fruits frais pressées, dînatoire)
Montant minimum annuel HT: 120 000€
Montant maximum annuel HT: 240 000€

LOT 2: REPAS (plateaux repas, repas de travail)
Montant minimum annuel HT: 8 000€
Montant maximum annuel HT: 16 000€

LOT 3: PETITS DEJEUNERS ET PAUSES CAFE
Montant minimum annuel HT: 20 000€
Montant maximum annuel HT: 40 000€

Le marché sera conclu pour une durée d'un an éventuellement renouvelable de façon expresse trois fois sans que sa durée globale n'excède quatre ans.

La Commission d'Appel d'Offres du 19 décembre 2007 a attribué le marché à :

MEFFRE TRAITEUR pour le lot 1

BM SERVICES pour le lot 2 et le lot 3

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code des Marchés Publics
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération FAG 22/129/CC du 31 mars 2004 portant sur délégation du Conseil au Bureau et au Président modifiée par la délibération FAG 20/534/CC du 26 juin 2006 ;
- La décision de la CAO du 19 décembre 2007

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de choisir un prestataire permettant de couvrir les besoins en matière de prestations de traiteur

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les marchés relatifs aux lots attribués à :

MEFFRE TRAITEUR LOT 1: COCKTAILS (cocktail économique, classique, prestige, champêtre ,champêtre avec cocktail de jus de fruits frais pressées, dînatoire)

Montant minimum annuel HT:120 000€

Montant maximum annuel HT:240 000€

BM SERVICES LOT 2: REPAS (plateaux repas, repas de travail)

Montant minimum annuel HT: 8 000€

Montant maximum annuel HT: 16 000€

BM SERVICES LOT 3: PETITS DEJEUNERS ET PAUSES CAFES

Montant minimum annuel HT: 20 000€

Montant maximum annuel HT: 40 000€

Article 2:

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ou son représentant est autorisé à signer les marchés ainsi que tout document nécessaire à leur exécution .

Article 3:

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008 de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole –Fonctions 023/812/813/815/90 – Nature 6257 - Sous-politique A310 et A710

Le Commissaire Rapporteur
Président Délégué de la Commission
Finances - Administration Générale

Pierre PENE

Certifié conforme
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole
Vice Président du Sénat

Jean-Claude GAUDIN